

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 09/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

L'an deux mil vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -**Étaient absents non excusés :** -**Procurations :** -**Quorum :** Majorité des membres en exercice atteinte : 19**Secrétaire :** Mme Hélène RICHARD LECUYER.**OBJET : Restauration de l'Eglise Saint Taurin : Approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de restauration de l'église Saint Taurin.

Le projet consiste en la restauration du pignon et la réfection de la toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) décide :

- d'accepter le projet de restauration de l'église Saint Taurin
- de réaliser cette opération pour un montant global de 407 033 € H.T.
- d'adopter le plan de financement provisoire comme suit :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Restauration de la façade	234 720 €	Etat (30%)	122 109 €
Couverture Eglise	150 720 €	Autofinancement (70 %)	284 924 €
Analyse amiante et plomb	2 210 €		
Actualisation et divers	19 383 €		
Total	407 033 €	Total	407 033 €

- de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et de tous financeurs susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette S²LO

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 231 (Opération d'équipement N° 190 . L'agence de la section d'investissement du Budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 18/12/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

